



15ème législature

Question N° : 42045	De Mme Annie Genevard (Les Républicains - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique >accidents du travail et maladies professionne	Tête d'analyse >Frais de santé - accident du travail - travailleurs indépendants	Analyse > Frais de santé - accident du travail - travailleurs indépendants.
Question publiée au JO le : 26/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la prise en charge des indemnités journalières des travailleurs indépendants suite à un accident de travail. Jusqu'au 31 décembre 2019, les indépendants étaient remboursés sans difficulté de leurs frais de santé, quelle que soit l'origine de leur maladie. Depuis le transfert de la gestion de l'assurance maladie de tous les professionnels indépendants aux CPAM, les difficultés se généralisent. Les professionnels du conseil rapportent de nombreux cas de refus de prise en charge de travailleurs indépendants suite à un accident lors de leur vie professionnelle. Sensible à cette situation, elle l'interroge afin qu'il lui précise les intentions du Gouvernement sur ce dossier important pour les travailleurs indépendants.